



**Municipalité de  
Saint-Alfred**

**AVIS DE L'ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE  
DÉROGATION MINEURE PAR LE CONSEIL  
MUNICIPAL LE 3 FÉVRIER 2020**

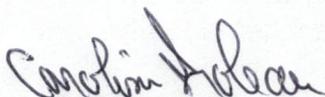
**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. ROBERT-CLICHE**

QUE le Conseil municipal, suite à la demande d'une dérogation mineure adressée par Stéphane Roy, arpenteur-géomètre pour la Fabrique de la paroisse Sainte-Famille de Beauce, aura à se prononcer sur sa demande lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 3 février 2020 à compter de 19h30 à la salle municipale située au, 9 route du Cap à Saint-Alfred.

QUE lors de cette assemblée, le Conseil expliquera le contenu et les effets de cette demande et entendra les personnes qui désireront s'exprimer.

L'immeuble visé par la demande se situe sur le lot 6 323 088 au 335, rang Ste-Marie. La demande vise à permettre la division du lot afin de séparer l'usage de l'église de celui du cimetière et de permettre que la largeur de la ligne avant soit inférieure au règlement de lotissement numéro 138.

Donné à Saint-Alfred  
Ce 20 janvier 2020

  
Caroline Groleau  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière